

UN SYSTÈME D'EXÉCUTION NOVATEUR

L'exécution du programme canadien de coopération au développement constitue un défi d'envergure en matière de gestion. Le gouvernement est fermement résolu à faire en sorte que le système d'exécution du programme canadien soit structuré et organisé de manière à produire des résultats novateurs, conformément aux orientations stratégiques définies dans le présent Énoncé de politique. La communauté internationale des donateurs a convenu d'harmoniser ses méthodes de planification, de suivi et d'établissement de rapports en fonction des capacités et des systèmes de ses partenaires du développement. Cela est essentiel si l'on veut réduire le fardeau administratif tout en aidant à renforcer la capacité des partenaires de gérer les ressources et de rendre compte de leur utilisation.

Pour ce qui est du Canada, le gouvernement est déterminé à obtenir et à afficher des résultats, de manière transparente, conformément aux attentes de la population canadienne et aux pratiques de reddition de comptes. Pour ce faire, il importe de respecter les règles du gouvernement en matière de contrats ainsi que d'autres règles, et de faire preuve d'une diligence raisonnable et d'une gestion responsable des ressources importantes qui sont consacrées à la coopération internationale. L'ACDI simplifiera davantage les procédures administratives afin de favoriser l'efficacité et la transparence des opérations.

Le Canada est reconnu dans le monde comme un chef de file en matière de développement axé sur les résultats. Il misera sur cet avantage pour relever pleinement les défis en matière de gestion. Conformément aux engagements pris en mars 2005 par plus de 90 pays et plus de 20 organisations internationales dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, le gouvernement du Canada :

- garantira la transparence, la reddition de comptes ainsi qu'une concentration sur les résultats dans le cadre de ses activités, pour tous les mécanismes de financement, y compris ceux mettant à contribution des partenaires nationaux et internationaux;
- garantira un accès équitable à l'expertise canadienne grâce à la mise en place de processus transparents, y compris des appels d'offres concurrentiels. Le suivi étroit de ce volet sera assuré par le réseau gouverne-

mental des Bureaux de liaison avec les institutions financières internationales (BLIFI), installés dans les missions canadiennes qui se trouvent dans les villes sièges des principales banques de développement international.

L'ACDI intensifiera ses activités pour améliorer sa façon de faire affaire et pour fixer des normes de services qui orienteront ses relations avec ses collègues et avec ses partenaires, tant nationaux qu'internationaux. Ces améliorations toucheront entre autres la transparence et la simplification des processus d'approbation des programmes et des projets, et le temps de réponse aux appels et à la correspondance — tout cela dans le souci d'un meilleur service. Non seulement l'ACDI fournira une réponse et un point de vue sur les normes de services et les processus opérationnels sur la question, mais elle encouragera également d'autres ministères à faire de même. Conformément aux pratiques éprouvées en matière de gestion moderne, les exigences relatives au suivi et aux rapports seront examinées avec les partenaires afin de s'assurer qu'elles imposent un fardeau minimal pour ce qui est de respecter les obligations redditionnelles et d'établir des rapports en fonction des résultats, d'après les processus redditionnels appliqués dans l'ensemble du gouvernement.

Enfin, le gouvernement intensifiera la présence du Canada sur le terrain. Ce faisant, il renforcera nos connaissances institutionnelles et contribuera à nous rendre plus souples et à nous responsabiliser. Notre système doit permettre d'obtenir, d'exploiter et d'appuyer les compétences, capacités et pouvoirs dont a besoin l'ACDI pour remplir son mandat. La concentration accrue nous aidera à maintenir les frais généraux à un niveau raisonnable.